

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 15 novembre 2010**

CP 10/11-15

*L'an deux mil dix, le 15 novembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon,, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc et Bénech.*

*Etaient excusés : MM. Massip et Astoul.*

**FONDS D'INTERVENTION CULTUREL**

---

Lors du vote du Budget Primitif 2010, l'Assemblée Départementale a décidé d'instruire, dans le cadre du Fonds d'intervention culturel, les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations exceptionnelles à caractère culturel, touristique et de promotion du département.

Suite à la réunion, le 19 octobre 2010, de la commission d'orientation du Fonds d'intervention culturel, vous voudrez bien trouver en annexe le tableau récapitulatif des aides proposées pour un montant total de **6 965 €**

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, je vous précise que les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous fonction 311 du Budget Départemental.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission d'orientation du Fonds d'intervention culturel réunie le 19 octobre 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions départementales accordées au titre du fonds d'intervention culturelle pour un montant global de 6 965 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

## FONDS D'INTERVENTION CULTUREL 2010

CP 10/11-15 an

ORGANISME OU ASSOCIATION	OBJET	Subvention accordée
1-Académie Internationale des Arts et Lettres du tarn et Garonne Moissac	Organisation d'un salon international d'art du 27 septembre au 10 octobre 2010 à Montauban et remise d'un prix du Conseil Général	765 €
2-Comité des fêtes de Grisolles	9ème festival de jazz Week-end Doux à Grisolles du 10 au 12 septembre 2010	850 €
3-Association Créateurs de Bruniquel	6ème Rencontre des Créateurs dans les salles du château de Bruniquel du 3 au 5 décembre 2010	750 €
4-Commune de Nègrepelisse	Centre de création d'art et de design appliqué à l'alimentation « La cuisine » complément programmation 2010 1ère tranche -Contrepartie Leader IV (26 000 euros attribués DM1 2010)	4 600 €
<b>TOTAL .....</b>		<b>6 965 €</b>

Le Président,